

# Règlement de l'appel à projets 2019

## Fondation Palatine des ETI

CET APPEL A PROJET EST OUVERT EXCLUSIVEMENT AUX ASSOCIATIONS HABILITEES A PERCEVOIR DU MECENAT, BASEES EN FRANCE ET RÉPONDANT AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE.

VOTRE PARTICIPATION À CET APPEL A PROJETS SIGNIFIE QUE VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

### Article 1 : La Fondation Palatine des ETI

Créée par la Banque Palatine, en 2018, la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble*, sous égide de la Fondation Entreprendre, est avant tout une démarche **collaborative**. Elle a pour ambition de diffuser l'engagement entrepreneurial au service d'une meilleure **intégration sociale**, quel que soit son domaine (culture, sport, art, etc.). Le souhait de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* est de « **faire-ensemble** » pour permettre à des dirigeants d'ETI de se regrouper pour choisir et démultiplier les initiatives et les moyens mis au service de **l'intérêt général**.

La stratégie de la fondation est définie par un **conseil d'orientation** associant des dirigeants d'ETI et des personnalités issues de la société civile. Réuni pour la première fois le 26 octobre 2018, il a déterminé deux **thèmes d'action** qui vont guider la fondation pour l'année 2019. Les donateurs, dont la Banque Palatine fait partie, vont permettre de **financer des associations** qui accompagnent, dans la durée, des projets entrepreneuriaux.

### Article 2 : Objectif de l'appel à projets 2019

L'appel à projet de la Fondation Palatine des ETI est composé de deux volets :

1. Certaines zones, en France, connaissent un affaiblissement de leur activité économique dû à leur **isolement**. Les résidents des **banlieues difficiles** et de certains **territoires ruraux** se trouvent confrontés à un manque d'opportunités professionnelles.

Pour enrayer ce phénomène et participer à la revitalisation économique de chaque territoire, l'appel à projet de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* a pour objectif le **soutien d'associations engagées dans l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales sur ces zones en difficulté**. Les projets retenus doivent permettre de répondre aux besoins des habitants des territoires en difficulté pour leur permettre de renouer avec la société à travers l'entrepreneuriat.



2. Les anciens détenus font face à un manque d'**employabilité** et peinent à se **réinsérer**. L'entrepreneuriat peut leur permettre de s'émanciper de leur condition et **prévenir** ainsi les risques de récidive.

Pour une amélioration des opportunités professionnelles des anciens détenus et un meilleur vivre-ensemble, l'appel à projet de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* a pour but de **soutenir les associations qui accompagnent les projets offrant une seconde chance via l'entrepreneuriat à ce public coupé de la société**. Les projets retenus doivent donner une aide opérationnelle et concrète aux anciens détenus souhaitant entreprendre ou encore dispenser des formations qualifiantes facilitant la création d'une entreprise.

### **Article 3 : Engagement**

Pour participer à l'appel à projets 2019 de la Fondation Palatine des ETI, vous devez accepter le présent Règlement au nom de votre Structure. Vous devez prendre connaissance de ses modalités et les accepter avant toute participation. Vous acceptez que votre Candidature implique la validation du Règlement. Ce Règlement est un contrat unissant votre structure et la Fondation Palatine des ETI.

### **Article 4 : Eligibilité des candidats**

L'opération est ouverte à tout organisme :

- ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et étant éligible au mécénat
- apportant des solutions probantes dans le cadre d'au moins un des volets de l'appel à projets 2019
- portant une action collective sur l'ensemble du territoire national (ou ayant une forte capacité de répliquabilité) depuis au moins 3 ans
- ayant un caractère aconfessionnel et apolitique
- s'inscrivant dans une démarche de cofinancement. La Fondation Palatine des ETI ne soutient pas les structures au-delà de 25% de leur budget global, sauf exception

### **Article 5 : Modalités de candidature**

Candidater à l'appel à projets 2019 est gratuit. Le dossier de candidatures est téléchargeable sur le [site internet de la Banque Palatine](#) durant la période d'envoi des candidatures, soit du 11 février au 15 mars 2019. Vous devez suivre les instructions relatives à l'envoi d'une Candidature.

### **Article 6 : Modalité de sélection**

L'évaluation des dossiers éligibles se fera en deux temps. Tout d'abord, l'équipe de la Fondation Palatine des ETI examinera chacune des candidatures. Les candidatures répondant aux critères d'éligibilité seront présentées au Club des donateurs afin d'être notées.

Les projets ayant reçu le plus de points présenteront leur projet devant un jury puis le COMEX déterminera les lauréats de l'appel à projets 2019.

Pour assurer une sélection objective et transparente, la Fondation Palatine des ETI a établi plusieurs critères d'évaluation à la fois sur la structure porteuse et sur le projet présenté.



Au niveau de la structure candidate :

- Orientations définies, lisibles et cohérentes
- Gouvernance stable et désintéressée
- Gestion comptable efficace
- Viabilité financière
- Structure au service de l'action
- Volonté d'être accompagnée en mécénat de compétence

Au niveau du projet présenté :

- Valeur ajoutée réelle
- Innovation
- Capacité à atteindre ses objectifs
- Durée de vie

**Article 7 : Conditions**

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande pour chaque volet de l'appel à projet. Il est donc possible, pour les structures qui le désirent, de proposer deux projets distincts. Toute candidature qui sera, tout ou partie, illisible, incomplète, endommagée, modifiée, falsifiée ou envoyée en retard, sera considérée comme nulle.

La Fondation Palatine des ETI se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats qui ne seraient pas retenus et de ne pas retenir de lauréats dans le cas où les dossiers présentés ne rempliraient pas toutes les attentes du jury. La dotation de **100 000** euros liée à cet appel à projets peut donc être utilisée tout ou partie.

